

Séance ordinaire du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-sept avril,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : BREVIER Jacqueline (pouvoir à M. SALLET Jacques).

Absents : GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Mme COURTOIS Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Demande de subvention SDIS pour équipement pompiers.

RESSOURCES HUMAINES

2. Gestion du personnel : embauche d'un agent saisonnier et d'un agent d'entretien.

VOIRIE

3. Programme 2021 : Bilan de la voirie communale suite à la tournée de la commission.

4. Curage des mares et enrochement : définition du programme.

GESTION DU PATRIMOINE

5. Cimetière : Prévision d'investissement d'un columbarium.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Boulangerie-pizzeria : point sur les travaux d'aménagement du commerce.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

7. Fleurissement : actions d'accompagnement au fleurissement.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

8. Conseil Municipal Jeunes : présentation du nouveau calendrier.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS

9. Point d'étape.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

10. Point d'étape suite réunion avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et à huis clos et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle des fêtes, à huis clos.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est lu et adopté à l'unanimité

Objet de la délibération

1- Demande de subvention SDIS pour équipements pompiers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les sapeurs-pompiers ont fait part de besoin d'équipements en 2020.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune disposant d'un CPINI, c'est cette dernière qui est en charge des acquisitions pour celui-ci.

En 2020, divers équipements ont ainsi été acquis : une lance télescopique et pulvérisateur, une combinaison anti frelon, une LDV 500, une batte à feu, une division et trois tuyaux pour un montant HT de 1 451,45 €.

Monsieur le Maire précise que certaines de ces acquisitions sont éligibles à des subventions de la part du SDIS de l'Ain, à hauteur de 60 % pour les équipements de protection de la personne et de 20 % à 30 % pour les autres dépenses et que contrairement aux demandes de subvention traditionnelles, les subventions auprès du SDIS doivent être demandées une fois les achats effectués et réglés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat de ces matériels ;

CHARGE Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération

Objet de la délibération

2- Embauche d'un emploi saisonnier et tableau des emplois.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines informe l'Assemblée que Mme GERMAIN actuellement employée en tant qu'adjoint technique en charge de l'entretien des salles ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine au 30 juin 2021 car elle doit déménager et qu'il convient de définir les modalités de son remplacement. M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines ajoute qu'un agent saisonnier est recruté chaque année pour l'arrosage et l'aide à l'entretien des massifs et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création de ce poste.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines propose à l'Assemblée soit de rechercher un agent pour chaque poste, soit de recruter un agent qui cumulerait le poste d'adjoint technique et celui d'agent saisonnier du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines précise que le temps de travail du poste d'adjoint technique est de 5 heures par semaine et propose en cas de cumul des deux postes de créer un poste de 17,5 heures par semaines pour l'emploi saisonnier.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du besoin d'arrosage et d'entretien des massifs de fleurs et du départ de l'agent contractuel chargé de la gestion des salles communales au 30 juin 2021 il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent saisonnier à temps incomplet à raison de 17,50 heures de travail hebdomadaire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 21 juillet 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et douze votes pour,

DÉCIDE de créer un emploi non permanent d'agent saisonnier pour accroissement saisonnier d'activité à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 4 mois.

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17,50 heures hebdomadaires,

DÉCIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques au 1^{er} échelon du grade,

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021,

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs),

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} juin 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer ledit contrat ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
<i>Rappel</i>		
1° - D.G.S. : les emplois fonctionnels sont ouverts aux seuls agents titulaires d'un grade de catégorie A		
2° - Secrétaire de Mairie : les adjoints administratifs 2 ^o classe <u>ne peuvent réglementairement pas</u> occuper ce poste.		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou grade d'attaché

Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques - 32/35ème
Entretien des locaux (ménage) état des lieux	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 5/35ème – non titulaire
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Service Technique Entretien des massifs et espaces verts	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques – 17,5/35ème

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines propose à la commission ressources humaines de se réunir le 7 mai 2021 à 18 h 30 pour définir les modalités de recrutement de l'agent saisonnier.

3- Programme 2021 : Bilan de la voirie communale suite à la tournée de la commission.

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique à l'Assemblée que la commission voirie a fait un recensement des routes le 10 avril pour repérer les plus abîmées. Il ressort de cet inventaire la liste suivante :

- impasse du Petit-Corbeil,
- allée cavalière,
- chemin de l'Echanet,
- impasse du Buchet,
- route du moulin,
- chemin des Vernettes,
- chemin de Fuisse,
- chemin des Midys,
- route de Cessort,
- route de Cornaillon,
- route du Pontet,
- route de la Fontaine-du-renard,
- chemin de Grand-Tête.

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique que le programme voirie, après l'état des lieux des routes, consiste à choisir les travaux à réaliser et à lancer un appel d'offre. M. l'Adjoint délégué à la voirie ajoute qu'un rendez-vous est fixé pour la semaine prochaine avec la société SOCAFL, en vue de l'obtention d'un chiffrage pour le lancement de l'appel d'offre. M. l'Adjoint délégué à la voirie précise que l'ensemble des travaux d'entretien de la chaussée ne peut être réalisé du fait d'un coût trop élevé. Le choix des routes doit tenir compte d'une répartition sur plusieurs hameaux de la commune, un échelonnement sur plusieurs années permet ensuite de couvrir l'ensemble des routes endommagées.

M. l'Adjoint délégué à la voirie informe l'Assemblée qu'une demande d'installation de miroirs au carrefour de la RD1 « Route du Montcel » et des « Chemin du Paradis » et « Chemin de l'Enfer » doit être faite pour sécuriser les lieux. Plusieurs accrochages sans gravité pour les personnes ont déjà eu lieu, l'installation de miroirs permettrait d'améliorer la visibilité et de fait la sécurité des riverains.

4- Curage des mares et enrochement : définition du programme.

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie informe l'Assemblée que plusieurs mares communales (Mare de Montferrat, Mare de Mons, Mare de l'Étanche) nécessitent un curage et qu'il convient de décider du programme de nettoyage.

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique que les berges de la Mare de l'Étanche doivent être renforcées, la présence de ragondins ayant occasionné des dégâts et fragilisé la retenue d'eau malgré un entretien régulier effectué par les habitants du hameau.

M. l'Adjoint délégué à la voirie ajoute que des devis ont été demandés aux entreprises de terrassement EURL BRESSE TERRASSEMENT et SARL MICHON. Il précise que la différence de tarif en ce qui concerne le curage des Mares de Mons et de l'Étanche est due au pompage de l'eau et à la réalisation d'une pointe de diamant pour réserve d'eau par la SARL MICHON.

Lieu	Travail	EURL BRESSE TERRASSEMENT			SARL MICHON		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Mare de Mons	Curage	610,00	122,00	732,00	2 150,00	430,00	2 580,00
Mare de Montferrat	Curage	244,00	48,80	292,80	500,00	100,00	600,00
Mare de l'Étanche	Curage	366,00	73,20	439,20	2 150,00	430,00	2 580,00
	Renforcement berges	1 000,00	200,00	1 200,00	2 626,00	525,20	3 151,20
	Total	1 366,00	273,20	1 639,20	4 776,00	955,20	5 731,20
Total pour les 3 mares		2 220,00	444,00	2 664,00	7 426,00	1 485,20	8 911,20

M. l'Adjoint délégué à la voirie informe l'Assemblée qu'une partie de l'Allée cavalière s'est éboulée et qu'il convient d'effectuer des travaux de renforcement des talus.

M. l'Adjoint délégué à la voirie ajoute que des devis ont été reçus des entreprises :

EURL BRESSE TERRASSEMENT : 846 € TTC
SARL MICHON : 1 692 € TTC

M. l'Adjoint délégué à la voirie précise que les deux entreprises ne proposent pas la même prestation :

- l'EURL BRESSE TERRASSEMENT prévoit un renforcement du talus avec des blocs d'enrochement et la création d'un avaloir béton,
- la SARL MICHON propose la mise en place de tuyaux, de traverses en bois et de bidim avec cailloux de type 10/20.

M. l'Adjoint délégué à la voirie propose de signer les devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour le curage des mares avec renforcement des berges de la mare de l'Étanche ainsi que le devis de renforcement du talus de l'Allée Cavalière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCÉPTE les devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour un montant de :

- 2 664 € TTC pour le programme de nettoyage des mares ;
- 846 € TTC pour le renforcement d'une partie du talus de l'Allée Cavalière.

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

5- Cimetière : Prévision d'investissement d'un columbarium.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les demandes de subventions DETR et DSIL pour les projets d'investissements inscrits au budget doivent être faites avant le 30 juin 2021. M. le Maire rappelle qu'un projet d'installation d'un nouveau columbarium a été inscrit au budget 2021 et que sur les 3 blocs actuellement installés au cimetière, il ne reste que 3 5 places disponibles. M. le Maire ajoute que ce projet devra par conséquent être réalisé à court terme et qu'il est éligible à la DETR.

M. le Maire explique qu'il convient de décider avant fin juin si des demandes de devis doivent être faites ou si le projet est reporté. Les subventions sont possibles de 40 à 80 %, la demande doit présenter un avant projet avec devis et plan de financement.

M. le Maire précise que l'emplacement actuel du columbarium ne permet pas d'ajouter un monument et qu'une installation symétrique côté sud-ouest serait envisageable.

L'Assemblée, à l'unanimité approuve le lancement du projet d'installation d'un nouveau columbarium avec la demande de devis et le dépôt d'une demande de subvention DETR.

Objet de la délibération

6- Boulangerie-pizzeria : point sur les travaux d'aménagement du commerce.

Madame l'Adjointe déléguée au développement économique informe l'Assemblée de la signature du bail de location entre la Commune et la société Histoire d'Ain Vert en vue de la reprise du commerce de boulangerie-pizzeria.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique explique que l'exploitation de la Licence IV dont la commune est propriétaire se fait par location via la signature d'une convention entre l'exploitant et M. le Maire, mais qu'aucune déclaration n'est à effectuer.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique avise l'Assemblée de la procédure à suivre concernant les travaux d'aménagement des locaux. Une déclaration de transformation des locaux doit être transmise à la Direction Départementale des Territoires quatre mois avant le début des travaux. Cette déclaration doit être accompagnée d'une notice accessibilité et d'une notice sécurité incendie. Une commission de sécurité doit visiter les locaux en amont.

M. le Maire va rencontrer M. GUILLERMET pour récupérer les plans d'aménagement et voir l'avancement des travaux.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique précise que les gérants, M. GUILLERMET et M. ISSERT ont transmis un calendrier d'avancement des travaux du local avec deux grandes phases :

- jusqu'au 6 juin 2021 travaux d'aménagement de la partie restauration rapide et boulangerie,
- à partir de fin juin 2021 et jusqu'à fin août 2021, travaux de rénovation de la partie arrière et notamment de la cour avec mise en place d'une terrasse en bois.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique informe l'Assemblée de la présence d'un puits sur la partie arrière du bâtiment où sera mise en place la terrasse en bois et de l'existence d'un droit de puisage pour M. GRIMAUD, propriétaire de la maison mitoyenne côté nord.

Pour permettre à M. GRIMAUD de pouvoir continuer à bénéficier de son droit de puisage malgré l'installation d'une terrasse pour le service des repas du restaurant, Mme l'Adjointe déléguée au développement économique propose l'installation d'une pompe immergée pour puits avec réservoir.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique ajoute qu'un devis a été demandé à l'Etablissement BUCHAILLE SAS pour l'installation du système de puisage et que l'offre de prix s'élève à 2 580,36 €.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique demande à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en place d'une pompe dans le puit situé à l'arrière du local commercial ainsi que sur la consultation des entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la mise en place d'une pompe immergée avec réservoir pour permettre à M. GRIMAUD d'exercer son droit de puisage ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter des devis auprès d'autres entreprises.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique informe l'Assemblée de la rencontre de la Commission développement économique avec Mme Myrtille LORNE et M. GUILLERMET concernant notamment la gestion du dépôt de pain. Il en est ressorti la mise en place d'une période tampon où les deux commerces auront chacun un dépôt de pain .

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'aménagement concernant la mitoyenneté avec M. BORDIGNON et Mme PULLES ont été réalisés en partie, il reste l'installation du puits de lumière qui devrait être effective courant mai 2021.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les travaux de rénovation de l'étage du local, un accord de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance a été reçu pour un montant de 13 995 €, soit 50 % des coûts estimatifs du changement des menuiseries extérieures et du rafraîchissement des peintures. Une déclaration préalable de travaux devra être déposée pour le changement des menuiseries extérieures. Une consultation d'entreprises et une demande de plusieurs devis sera également effectuée pour le choix des fournisseurs.

7- Fleurissement : actions d'accompagnement au fleurissement.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement fait lecture du compte rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 6 avril 2021.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement ajoute que des décorations seront fabriquées (nichoirs, épouvantails, chaises, bambous, palettes, tressage végétal, mur en colombage et torchis, tressage en osier, ardoises...) et que leur installation se fera un samedi matin, dans plusieurs massifs.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique à l'Assemblée qu'une rencontre avec la Commune de Bresse Vallons sera programmée pour échanger sur la gestion du label ApiCité.

Une proposition d'organisation d'un troc aux plantes a été faite.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle allée bordurée et gravée a été mise en place aux abords de l'ancienne cure et que les 2 plates-bandes fleuries annuellement ont été remplacées par de la pelouse.

8- Conseil Municipal Jeunes : présentation du nouveau calendrier.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée qu'en raison de la crise sanitaire, les élections du Conseil Municipal enfants et jeunes initialement prévues le 2 mai 2021 sont reportées au 6 juin 2021. Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques ajoute que seulement cinq candidatures ont été déposées, la date limite pour postuler a donc été repoussée au 22 mai 2021.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques précise que la réunion d'information initialement prévue le 7 mai 2021 ne pourra pas avoir lieu.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques explique qu'au vu du peu de candidats et de votants la création d'une commission plutôt qu'un Conseil Municipal enfant et jeunes semble plus appropriée.

Une présentation des enfants élus sera faite lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de juin.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS

9- Point d'étape.

M. le Maire informe l'Assemblée de la volonté de LOGIDIA de prendre en charge les frais d'installation de l'éclairage public créé pour la résidence. M. le Maire explique que le SIEA ne peut pas être réglé directement par LOGIDIA et qu'il appartient par conséquent à la Commune de régler les frais et de se faire rembourser ensuite.

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la résidence seniors. Les finitions de terrassement sont prévues pour la fin du mois de mai. Les descentes de chéneaux sont posées, l'enduit est terminé, les huisseries des portes d'entrée sont installées, les chapes sont coulées, l'installation des bacs à douche est faite.

M. le Maire ajoute que la fin des travaux est prévue pour fin mai - début juin et que deux mois de réserve doivent ensuite être respectés avant une location pour le mois de septembre.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

10- Point d'étape suite réunion avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a signé une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet « Cœur de village – Espace culturel multimédia maison COLIN ». M. le Maire énumère l'ensemble des étapes de la mission. M. le Maire précise que le coût de cette mission est intégralement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à la visite du bâtiment, il semblerait plus judicieux d'effectuer une démolition de l'ensemble et de construire un nouveau bâtiment avec habillage des

murs en colombage et des soubassements en pierre. La magnifique charpente traditionnelle en chêne serait conservée et rendue apparente.

M. le Maire explique qu'il serait possible d'agrandir la surface en alignant le devant de l'espace culturel avec le bâtiment adjacent.

M. le Maire ajoute qu'un W-C pourrait être dédié aux toilettes publiques, les autres étant réservés pour les utilisateurs de la salle.

M. le Maire précise qu'une consultation pourrait être lancée après les études en 2022 et qu'une ouverture pourrait être envisagée début 2024.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la commémoration du 8 mai qui s'effectuera en mode restreint et de l'achat d'une gerbe pour l'occasion ;
- du rachat de l'abattoir RONSARD par la société LDC le 1^{er} mai 2021 puis de sa revente au groupe S2M dans les 9 mois qui suivent ;
- de la demande de l'ACCL pour la mise à disposition du bâtiment couvert du stade pour la poursuite de l'activité danse des enfants ;
- de la demande de « La Grange aux Parapluies » pour l'utilisation de la salle des fêtes les 9, 10 et 11 décembre 2021 pour des représentations du spectacle "Jean-Pierre, lui et Moi" ;
- du maintien des élections départementales et régionales au mois de juin avec un report aux 20 et 27 juin 2021 ;
- de la création de la société d'économie mixte « LÉA » (Les Énergies de l'Ain) ;
- du compte rendu du Conseil d'École du 30 mars 2021 ;
- de l'invitation à la démonstration de la cabine de téléconsultation de Saint-Julien-sur-Reyssouze, sur réservation, les 28, 29 et 30 avril 2021 ;
- de la programmation d'une visite de la Commune sous le thème « patrimoine remarquable » par Bourg-en-Bresse Destinations – Office du tourisme, le samedi 3 juillet 2021 à 16 h dans le cadre de la mission de valorisation du territoire de la CA3B ;
- de l'organisation de « l'opération brioche » par l'ADAPEI de l'Ain du 11 au 17 octobre 2021 ;
- du message de l'AFM TÉLÉTHON pour un appel à l'organisation de manifestations les 3 et 4 décembre 2021 ;
- du rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- du projet de révision des arrêts de car et des conditions d'accueil des enfants sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 25 mai 2021 à 20 heures 30.